

SERVICE DU BUDGET

À Paris le mardi 25 avril 2001 N° 1499

Le directeur de l'AEFE
à
M. ou Mme le Proviseur
S/C des services de coopération et d'action culturelle

OBJET: SITUATION DES RECRUTES LOCAUX
PROPOSITIONS DE TRANSFORMATION DES CONTRATS A DUREE
DETERMINEE (CDD) EN CONTRATS A DUREE INDETERMINEE (CDI)

I MODALITES

Le Ministère des Affaires étrangères et l'Agence se sont engagés à améliorer la situation des recrutés locaux.

A ce titre, l'AEFE a entrepris de résorber l'emploi précaire dans ses établissements en gestion directe, par la transformation de CDD en CDI.

L'Agence accepte la transformation des CDD en CDI si les agents recrutés locaux occupent des emplois qui répondent aux conditions suivantes :

- 1- un besoin avéré
- 2- un besoin durable
- 3- un service égal ou supérieur à 50 % d'un temps complet.

Sur la base de ces éléments, je vous demande de bien vouloir renseigner de la manière la plus exhaustive l'état joint en annexe. Cet état doit faire apparaître l'ensemble des recrutés locaux employés par l'établissement (enseignants, non-enseignants) et parmi eux, ceux qui devraient, selon vous et sur la base des conditions énoncées ci-dessus bénéficier d'une transformation d'un CDD en CDI.

A cette occasion, vous vérifierez, en tout état de cause, si la situation actuelle des agents en CDD est pleinement conforme à la réglementation locale du travail et vous présenterez succinctement cette réglementation.

II ASPECTS BUDGETAIRES

Je vous demande de me transmettre également, à l'appui de ce même état, une évaluation de l'incidence financière de cette mesure.

L'Agence et le Département ne disposant pas de moyens supplémentaires pour réaliser ces transformations, je tiens à vous préciser les éléments suivants:

- 1- le surcoût éventuel de ces transformations est à supporter par le budget des établissements,

2- pour absorber ce surcoût, tout doit être fait pour éviter de recourir à une augmentation des droits de scolarité.

Dans ces conditions, les établissements sont invités à privilégier les économies sur les charges de gestion, afin de ne pas obérer leur équilibre financier.

Sur la base de ces instructions, vous voudrez bien me faire parvenir l'état nominatif portant sur les propositions de transformation des CDD en CDI avant le:

4 mai prochain par télécopie ou courrier électronique

Jacques VERCLYTTE.

